



CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA

*Bureau du 17 mai 2021*

DELIBERATION DU BUREAU  
DE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

**OBJET : Plan de financement d'un poste de conseiller numérique**

L'an deux mille vingt et un, le dix-sept mai à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

**Présents :**

Louis Pozzo di Borgo, Pierre Savelli, Jean-Jacques Padovani, Guy Armanet.

**Pouvoirs :**

Marie-Hélène Padovani           à       Jean-Jacques Padovani  
Gérard Romiti                    à       Louis Pozzo di Borgo

**Absents :**

Gilles Simeoni, Pierre-Michel Simonpietri, Jean-Louis Milani, Serge Linale, Michel Rossi, Emmanuelle de Gentili, Leslie Pellegrini.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 5

Votants : 6

Pour : 6

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

**OBJET : Plan de financement d'un poste de conseiller numérique**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Considérant l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour les collectivités territoriales et leurs groupements, pour le recrutement et l'accueil de conseillers numériques dans le cadre de France Relance ;

Considérant l'objectif de la Communauté d'Agglomération de Bastia de réduire la fracture numérique et lutter contre l'illectronisme ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE  
(A l'unanimité)**

La candidature à l'AMI « conseiller numérique », ainsi que le plan de financement de ce projet pour un recrutement d'une durée de trois ans, comme suit :

- Dépenses	129 000 € HT	
- Recettes		
o Etat		: 38,76 % soit 50 000 €
o CAB (autofinancement)		: 61,24 % soit 79 000 €

**AUTORISE**

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGO

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification*